

Chantier SEGPA

Réunion du 5 février

Intervention FSU

La FSU se félicite qu'un chantier s'ouvre sur les SEGPA. Il est urgent de reconnaître le rôle fondamental qu'elles jouent dans le traitement de la difficulté scolaire et de revaloriser leur place au sein du système éducatif. Sur les questions de structures, de pilotage, de recrutement, de formations des personnels et d'orientation des élèves, la FSU réaffirme le droit pour les élèves relevant de la SEGPA à bénéficier d'un enseignement adapté leur permettant d'accéder à un niveau de qualification reconnu et portera dans ce groupe de travail des propositions qui vont dans ce sens.

1. État des lieux de la situation des SEGPA

La population accueillie en SEGPA représente 3,4 % des collégiens, avec des écarts notables selon les départements. Seul dispositif spécifique dédié à la prise en charge des élèves en grande difficulté, la SEGPA, par la personnalisation de la réponse apportée à la situation de chaque élève, montre toute son efficacité, en les orientant à plus de 80% vers une formation qualifiante de niveau 5.

Elle souffre cependant depuis de trop nombreuses années d'un manque de pilotage national et d'une chute régulière de ses effectifs, assortie d'une baisse des moyens alloués, ce qui la fragilise.

Les effectifs élèves :

Avec environ 95 000 élèves actuellement, les SEGPA ont vu leurs effectifs remonter en 2012, enravant ainsi la chute régulière depuis une quinzaine d'année. Cette hausse reste fragile, et nous constatons, à la lumière des premières orientations qui nous remontent des CTA, de nouvelles fermetures de divisions ou de structures, comme dans le 62, le 06, le 60... alimentant le sentiment qu'une nouvelle fois, ces structures serviraient de variable d'ajustement de la carte scolaire dans le 1^{er} degré, ce que nous ne pouvons accepter.

De fait, la SEGPA reste très dépendante de son environnement et des dispositifs en aval et en amont : présence ou non de RASED, de structures spécialisées pour le handicap, d'ULIS... Cela peut expliquer en partie les disparités dans la prise en charge des élèves (de 1,2 % à plus de 5 % selon

les départements).

La FSU constate que les besoins sont toujours présents (11% des élèves ne maîtrisent pas les compétences de base en 2012, 9,1% en mathématiques à la sortie du CM2) alors que dans le même temps l'offre d'enseignement adapté est réduite mécaniquement dans les départements: calendrier CDOEA ingérable, fermeture de SEGPA ou de divisions, fermeture des RASED, manque de formation sur les SEGPA dans le premier degré, surcharge de travail des psychologues scolaires....

Les effectifs enseignants

Environ 6 500 enseignants spécialisés du premier degré sont affectés en SEGPA, auxquels s'ajoutent des professeurs de Lycée professionnel pour le plateau technique. Ces personnels assurent principalement les enseignements en SEGPA, qui peuvent être complétés par des enseignants du second degré du collège pour une partie de leur service qui ne doit pas dépassé 9h. Entre 2005 et 2009, le nombre de postes du premier degré dans les SEGPA a diminué de 4,6 %. Par ailleurs, et même si la situation s'est un peu améliorée depuis septembre 2002 et le passage à 21 heures devant élèves pour les PE, la SEGPA subit elle aussi la pénurie d'enseignants spécialisés et accueille, chaque année, des enseignants non formés qui doivent faire face à un public qu'ils ne connaissent pas. Cela n'est pas acceptable.

2. Une structure indispensable pour la réussite des élèves

Si elle n'a pas vocation à traiter toute la grande difficulté scolaire, la SEGPA, avec les EREA, constitue actuellement la seule offre d'enseignement adapté dans le second degré.

Les SEGPA s'appuient sur une culture professionnelle spécifique, et d'abord sur une conception philosophique et pédagogique : tous les élèves sont capables d'apprendre ; tous ont droit à des enseignements de qualité visant leur émancipation à travers leur éducation.

La SEGPA accueille la population plus fragile ; 72% de CSP défavorisées, et une part non négligeable de jeunes en situation de handicap.

Avec des cohortes qui, sortant de SEGPA, obtiennent à 75% leur CAP sur 3 ans, la SEGPA contribue fortement à éviter les sorties sans qualification du système scolaire et permet aux jeunes les plus fragiles d'être protégés et aidés à trouver une orientation professionnelle, à s'insérer dans la société et à devenir des citoyens... Toute diminution de l'offre dans ce domaine aboutirait, à l'inverse, un nombre croissant d'élèves « décrocheurs », qui ne pourraient ultérieurement être

« récupérés » qu'au prix de la mise en œuvre de dispositifs coûteux.

3. Une structure qui doit être confortée pour mieux répondre aux besoins des élèves.

La FSU réaffirme que l'enseignement adapté ne relève pas du handicap, ses missions sont différentes, nous visons bien l'insertion des élèves dans une formation qualifiante mais nous ne définissons pas nos actions par l'inclusion. L'enseignement adapté a fait le choix en France d'avoir des moyens adaptés, des pratiques différentes, des formations spécifiques afin de répondre aux problématiques de la population scolaire la plus fragile. Nos missions sont incluses de fait dans le projet d'établissement et font partie du collège.

Le cadrage National :

La SEGPA est une structure à quatre classes minimum dont les contours et les missions sont l'œuvre d'un cadrage national. L'équité de traitement sur tout le territoire est nécessaire et obligatoire, elle impose un réel maillage du territoire, afin de ne plus empêcher une partie de la population d'intégrer la SEGPA uniquement pour des raisons pratiques (ou par défaut de places dans d'autres structures [ITEP, EREA, IME, ULIS...]).

Ce cadrage est indispensable à la cohérence des enseignements sur tout le territoire.

Les missions de la Circulaire 2009-060 du 24-04-2009 : accès à une formation qualifiante, construction du projet individuel de formation et d'orientation, prise en charge globale de l'élève, acquisition du CFG, éducation à l'orientation... doivent pouvoir être pleinement mises en œuvre.

Des moyens propres :

La SEGPA a des missions définies nationalement qui impliquent des moyens propres et fléchés dans les collèges.

La mise en œuvre d'enseignements adaptés nécessite une dotation qui permette, au-delà de la seule notion de taux d'encadrement, de créer, innover et construire des solutions pédagogiques pour répondre aux exigences de la grande difficulté. La SEGPA ne peut vivre à l'économie.

Le maintien de l'exigence d'une expertise et d'un contrôle du recrutement des élèves :

Cette structure a une mission et ne peut faire l'objet d'approximation dans le recrutement de ses

élèves. Les règles dépendent elles aussi d'un cadrage national.

Est notamment indispensable une CDOEA de qualité, avec des secrétaires en nombres suffisants, qui doivent être des enseignants spécialisés, avec un niveau d'expertise enrichi du regard pluridisciplinaire nécessaire : pôle médico social, enseignants, inspecteurs etc...

Quatre années pour réussir :

La SEGPA se construit sur les quatre années du collège, elle répond ainsi à l'exigence de la grande difficulté scolaire, qui impose un rythme différent d'apprentissage et nécessite une autre approche de la classe. L'année de 6^{ème} est déterminante dans la prise en compte de la difficulté scolaire et la construction du projet de l'élève ; il faut préférer chaque fois que possible une intégration en SEGPA dès l'entrée au collège afin que les pratiques pédagogiques adaptées et les conditions d'enseignement favorisent la construction du projet de l'élève et son entrée dans les apprentissages.

Pour les élèves qui relèvent de la SEGPA, mais pour lesquels les familles ont préféré une scolarité au collège, une inclusion progressive dans les classes de SEGPA permettra de mieux les accompagner dans leurs apprentissages et préparer une scolarisation complète en SEGPA à terme. Il est bien entendu envisageable, si les conditions sont réunies, de proposer des sorties de SEGPA mais l'expérience nous montre que ces dernières sont rares. Elles doivent en tout état de cause être accompagnées pour donner toutes les chances de réussites aux élèves concernées, ce qui suppose que des moyens soient dégagés.

Pour permettre un choix de suite d'étude réfléchi et une insertion solide en lycée professionnel, les formations préprofessionnelles de 4eme et 3eme doivent être confortées, et au moins trois champs professionnels proposés par structure. L'investissement des conseils généraux doit permettre la présence de plateaux techniques de qualité.

Une orientation de qualité en lycée professionnel :

Les élèves doivent bénéficier d'une orientation de qualité en lycée professionnel, adaptée à leurs besoins, avec des effectifs réduits en CAP, dans les cours et en ateliers. L'offre devra être suffisamment variée et réservée pour les élèves en grande difficulté dans tous les CAP, qui pour l'heure refusent de plus en plus ces élèves pourtant mieux préparés au lycée professionnel que ceux de 3^{ème} ordinaire.

La scolarisation de nouveaux publics

Une part non négligeable (de 10 à 20%, voire même 50% dans certaines classes) d'élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les SEGPA, directement orientés par les CDAPH. Pour ce public spécifique, des moyens d'accompagnement doivent pouvoir être mobilisés, un maître supplémentaire pour ces SEGPA pourrait être une solution envisagée.

Ces personnels pourraient également faciliter les passerelles déjà existantes entre la SEGPA et le reste du collège, attendu que, en la matière, l'orientation en SEGPA signifie bien que ces élèves ont besoin d'une part prépondérante d'enseignements adaptés, au contraire des élèves des ULIS.

Un encadrement spécialisé et formé :

La grande difficulté scolaire ne se traite pas sans que les personnels soient formés de façon spécifique, pour la prise en compte des difficultés et des besoins de chaque élève. Des formations initiale et continue de qualité, validées par un diplôme et valorisées financièrement permettent de garantir des pratiques pédagogiques innovantes et une cohérence d'action dans les enseignements adaptés. Ces formations doivent concerner également les enseignants de second degré appelés à intervenir dans les classes de SEGPA. Ces PLC doivent pouvoir participer à l'heure de synthèse et de coordination, qui doit être inscrite dans leur service, et bénéficier d'une formation pour assurer leur prise en charge des élèves. Le professionnalisme des enseignants spécialisés est reconnu dans les SEGPA et devra évoluer vers une égalité de traitement avec les enseignants du second degré : accès au 18h et paiement des heures supplémentaires à taux plein.

L'indemnité de sujétion spéciale n'a pas été revalorisée depuis sa création. Il est nécessaire qu'elle soit revalorisée et indexée.

De même, il s'agit de réparer une injustice en versant l'ISAE, comme à l'ensemble des professeurs des écoles. En éducation prioritaire, la réduction du temps de service doit être effective.

Les PLP qui sont enseignants référents doivent pouvoir bénéficier de l'ISO part-modulable.

Il en va de même pour les directeurs qui sont les grands absents des coups de pouces de ces dernières années.

Le directeur adjoint chargé de SEGPA doit être conforté dans son rôle et dans ses missions, ce qui implique au niveau des EPLE :

- Que soit pleinement reconnu le directeur de la SEGPA au sein de l'équipe de direction de l'établissement
- Que soit reconnue sa qualification d'enseignant spécialisé chargé de direction

- Que soit reconnu le fait que le DACS est adjoint au chef d'établissement avec ses missions propres liées à l'enseignement adapté
- Enfin que les possibilités de mobilité soient réelles : direction dans le médico-social, personnel de direction par liste d'aptitude ou dispense de l'épreuve écrite etc...

En conclusion

La SEGPA accueille à 75% des élèves issues des CSP défavorisées. Elle accueille des élèves en grande difficulté scolaire qui seront, (s'il ne sont pas pris en charge) les plus fragiles dans notre société, les plus en difficulté pour leur intégration sociale et professionnelle.

La SEGPA a des missions propres qui sont définies dans les circulaires de 2006 et de 2009 qui garantissent aux élèves la possibilité d'accéder à une formation qualifiante de niveau V.

La FSU veillera à maintenir cette structure d'enseignement adapté dans l'offre de service publique d'éducation.

La SEGPA est un des maillons important dans la lutte contre le décrochage et la sortie du système éducatif sans formation.